

N° 5044⁷

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2004-2005

PROJET DE LOI

**concernant la production et la commercialisation
des matériels forestiers de reproduction**

* * *

DEUXIEME AVIS COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ETAT

(15.7.2005)

Par dépêche du 6 juin 2005, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a saisi le Conseil d'Etat d'une série d'amendements gouvernementaux supplémentaires préparés par le ministre de l'Environnement.

Le texte des amendements était accompagné d'un commentaire et d'un texte coordonné du projet de loi remanié.

Les amendements tiennent compte des observations et surtout des oppositions formelles formulées par le Conseil d'Etat dans son avis complémentaire du 16 juillet 2004.

Toutes les dispositions de la version initiale qui avaient fait l'objet d'une opposition formelle ont été modifiées et la version ainsi amendée ne donne plus lieu à observation.

Le Conseil d'Etat peut donc approuver le projet amendé lui soumis.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 15 juillet 2005.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Pierre MORES

